Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "Classic" - FundQuest EthisWorld compartiment de la SICAV FUNDQUEST (FR0012686020)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Actions Internationales, l'objectif de gestion est, sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum, (i) de s'exposer aux marchés d'actions internationaux en investissant des parts ou actions d'OPC eux-mêmes investis dans des sociétés qui respectent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ou qui participent à une thématique liée au développement durable (telle que l'eau ou l'énergie renouvelable) et (ii) de distribuer l'équivalent du dividende distribué par l'indice MSCI World + 1%. Les sommes éventuelles distribuées sont détachées de la valeur liquidative et viennent ainsi en diminution du montant de cette dernière. Le montant du revenu distribué par la SICAV pourra être inférieur, voire nul, si les conditions de marché ne le permettent pas. L'indice MSCI (Morgan Stanley Capital International) World est un indice représentatif du marché des actions de grande et moyenne capitalisations des pays considérés comme développés par MSCI. L'indice est calculé dividendes et coupons réinvestis. Compte tenu de l'objectif de gestion, l'indice ne peut être utilisé comme indice de performance. Cette gestion est mise en oeuvre de façon discrétionnaire.
Ce compartiment est géré activement. L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Caractéristiques essentielles du compartiment : Le compartiment est géré en multigestion via la sélection de différents OPC. L'univers des OPC sélectionnés correspond principalement à des fonds dont les approches de gestion répondent à l'un ou l'autre des 2 axes suivants : (i) des OPC qui visent à investir dans les entreprises selon BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding présentant les meilleures pratiques ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) au sein de leur secteur via des approches sélectives de type positive (Best-in class) et négative (par exclusion). Ces filtres visent à sélectionner les entreprises de tous secteurs qui font preuve des meilleures pratiques selon les critères ESG, (ii) des OPC gérés selon une approche thématique liée au développement durable.
Le processus de gestion comporte deux étapes. La première consiste à constituer l'univers des OPC éligibles qui intègre des facteurs d'analyse quantitatifs (création des peer groups propriétaires et présélection d'un nombre réduit de fonds au sein de chacun de ces sous-ensembles par exemple) et qualitatifs (analyse du processus de génération d'idées, de la méthodologie de construction de portefeuille et du suivi du risque par exemple). L'analyse des critères responsable est intégrée à chacune de ces étapes et un score ESG est attribué à chacun des sous-jacents , la seconde consiste à construire le portefeuille.
a) Stratégie ISR concernant les investissements en OPC
Le compartiment ne bénéficie pas du label ISR mais suit une stratégie d'investissement socialement responsable ISR en investissant en OPC internes à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT ou externes qui ont le label ISR ou qui respectent eux-mêmes les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF DOC-2020-03, à savoir par exemple (approches non exhaustives) : une réduction de 20% de leur univers d'investissement ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées , et un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net du compartiment. Celui-ci combine plusieurs approches (Best-in-Class, thématique durable) et intègre des critères ESG avec un engagement significatif.
Concernant les OPC internes, la politique d'investissement ISR de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France s'applique : respect des politiques sectorielles sur activités controversées et exclusion des sociétés qui contreviennent, à au moins un des Dix Principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Pour l'analyse des pratiques ESG des entreprises, la méthode d'évaluation est réalisée par une équipe spécialisée, sur la base de critères (non exhaustifs) environnementaux (réchauffement climatique et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre), sociaux (gestion de l'emploi et des restructurations, accidents du travail, politique de formation et les rémunérations), et de gouvernance (indépendance du conseil d'administration vis-à-vis de la direction générale et le respect du droit des actionnaires minoritaires) (ESG).
Concernant les OPC externes, une équipe d'analyse d'OPC externes propose un classement basé sur des critères extra-financiers pour chaque gérant ou fonds recommandé dans chaque secteur. Elle applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement. Elle propose également une sélection ISR spécifique basée sur des approches complémentaires (negative screening, Best-in class / Best-effort, positive screening / impact investing). Les OPC ISR passent au crible d'un processus de sélection en trois étapes (analyse quantitative, qualitative et due diligence risque) avant que les critères ESG appliqués au processus d'investissement soient évalués.
b) Principale limite méthodologique de la stratégie extra-financière : Certains émetteurs et entreprises détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposées à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes.
Le compartiment investit jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM français et/ou européens. Le degré d'exposition aux marchés actions via ces OPC est de 60% minimum de l'actif net. Il peut être investi en titres de sociétés de tous secteurs de grande et petite capitalisations, émis sur les marchés européens et internationaux dont les pays émergents (à hauteur de 30% maximum de l'actif net) et dans des OPCVM dont la performance reflète celle des indices liés de contrats à terme sur matières premières (à hauteur de 10% maximum de l'actif net). Par ailleurs, il peut investir jusqu'à 20% de son actif net en obligations et autres titres de créances négociables émis par des entités ayant leur siège social dans un pays de l'OCDE dont la notation minimale sera considérée comme égale à BB (S&P/Fitch) ou Ba2 (Moody's) ou B (S&P/Fitch). Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres.
Le compartiment peut aussi, dans la limite de 100% de son actif net, avoir recours aux instruments dérivés afin de s'exposer et/ou de couvrir le compartiment contre les risques actions et titres assimilés et/ou d'indices et/ou de taux et/ou de crédit et/ou de change.
Il présente un risque de change pouvant aller jusqu'à 100% de son actif net.
Les demandes de rachat sont centralisées par BNP Paribas du lundi au vendredi à 13 H, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du surlendemain, réglées ou livrées dans les cinq jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.
Le compartiment capitalise et/ou distribue ses résultats nets et ses plus-values nettes réalisées.
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de l'OPCVM.
Autres informations :Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq ans.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entrainer une baisse de la valeur liquidative :
Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :3,00%
Frais de sortie	Néant
Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.	
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	2,60%(*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez vous reporter à la section "Frais et commissions" du prospectus de la SICAV, disponible à l'adresse suivante : http://www.bnpparibas-am.com.

Performances passées

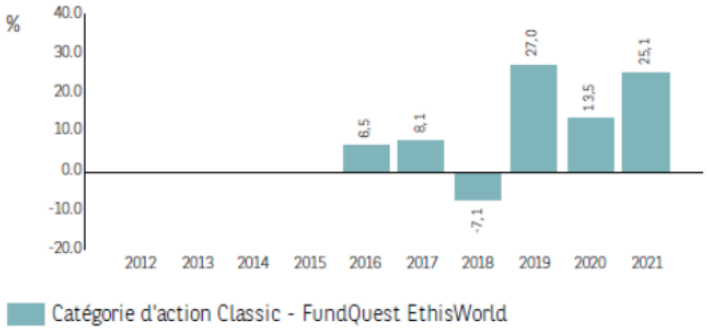

- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 17 janvier 2007 ;
- La catégorie d'action a été créée le 12 juin 2015;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- La stratégie d'investissement du compartiment a évolué en date du 9 avril 2021, par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV FUNDQUEST, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) (l')autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse:suivante http://www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus provenant de la détention d'actions de cette SICAV peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Cette SICAV a été agréée en France et est réglementée par l'Autorité des marchés financiers.
BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.